

Mairie du Kremlin-Bicêtre
REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2025-334
Délégation de signature en l'absence du Maire à
Monsieur Patrick AOUDAY - 5ème maire adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-17 et L.2122-18,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2024-130B du 19 décembre 2024 portant élection de Monsieur Patrick AOUDAY en qualité de cinquième maire-adjoint,
Vu la délibération du conseil municipal n°2024-027 du 28 mars 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire, notamment son article 4,
Vu l'arrêté n° 2024-428 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick AOUDAY, cinquième maire-adjoint, chargé des questions relatives au Marché Forain
Considérant que le Maire, Monsieur Jean-François DELAGE, sera absent du 4 au 24 août 2025 inclus,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Patrick AOUDAY, cinquième maire-adjoint, chargé des questions relatives au Marché Forain remplacera Monsieur le Maire **du 4 au 24 août inclus**, selon les modalités définies aux articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 : Monsieur Patrick AOUDAY, cinquième maire-adjoint, chargé des questions relatives au Marché Forain, exercera les attributions confiées au Maire par le conseil municipal en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, selon les modalités définies dans la délibération n°2024-027 susvisée.

ARTICLE 3 : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- A la Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Au comptable de la commune,
- A l'intéressé.

Spécimen de signature :



Fait au Kremlin-Bicêtre le 1^{er} juillet 2025

Le Maire,
Jean-François DELAGE



Délais et voies de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, via la plateforme « Télérecours citoyens » : www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400439-20250701-2025-334-AR
Date de télétransmission : 16/07/2025
Date de réception préfecture : 16/07/2025